

SCI au sommet des Grands Pins, 1272 rue du Round du Biou, 34980 Saint Clément de Rivière

333 336 717 R.C.S. MONTPELLIER Société Civile Immobilière au Capital de 1524 € Tél. : 06 40 29 43 51

Saint-Clément de Rivière le 26-03-2018

Monsieur le Président Alain Barbe

Communauté de Communes Pic Saint-Loup

Hôtel de la Communauté

25, allée de l'Espérance
34270 St-Mathieu-de-Tréviérs

Lettre Ouverte à la Presse, et Recommandée avec AR (avec documents joints).

Copies électroniques sans documents joints à :

[A Monsieur l'ambassadeur de Russie en France en la personne de Monsieur Artem Studennikov, Administrateur de l'Association de Sauvegarde de l'Eglise Antique de Saint-Bauzille de Montmel Pic Saint Léon en constitution.](#)

A Monsieur le Maire de Montpellier et à son premier adjoint, Monsieur Max LEVITA

Au CNRS à Benoît ODE, à Jean Sayad pour l'Eglise Orthodoxe et la Communauté Juive de Montpellier à Madame la Maire de Saint-Bauzille de Montmel, à Madame Vialat et Mr ALLA de la Communauté de Communes du Pic Saint Loup.

Monsieur le Président,

Nous vous remercions de votre rendez-vous donné dans vos locaux à Saint Mathieu de Tréviérs, pour le mardi 27 Mars à 10h, afin de résoudre les problèmes de dégradation du couvent des Mourgues que nous avons restauré et que nous avons à nouveau dans un état de ruine et de murs à terre, ainsi que de la délimitation des parcelles, indiquant à plusieurs endroits, la notion de propriété privée et de défense d'y pénétrer.

Nous vous rappelons notre courrier du 24-11-2017, demeuré sans réponse, et pourtant envoyé à quatre destinataires de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, ainsi que le nom de notre avocat Rémy LEVY, qui s'est occupé déjà de notre expropriation en 1988, contre la Mairie de Saint Bauzille de Montmel.

Avec les associés de la SCI, suite au refus de la Mairie de Saint Bauzille de Montmel de nous racheter la parcelle de 17hectares au prix de revient compte tenu de l'érosion monétaire, des frais d'avocats et de double achat de ce bien et de double paiement des impôts fonciers, des investissements perdus, ce qui compte tenu de tous les frais intégrés représente actuellement 1,65 euros du M2. De ce fait il n'est plus question pour nous de vendre et **nous avons constitué une association de Sauvegarde des ruines historiques cadastrées, ouvertes aux bonnes volontés et à ceux qui veulent participer à ce sauvetage. La communauté de Commune y est invitée.**

Selon notre avocat nous pourrions demander des sommes en réparation de préjudices qui obéneraient pendant de nombreuses années la Mairie de Saint Bauzille de Montmel, qui a conclu selon nos informations, issues en partie du budget municipal annuel de 2015, chapitre 7, qui indique que Mr Laurent Lemaître, premier adjoint à l'urbanisme, a conclu une convention avec la communauté de commune du Grand Pic saint Loup pour le service dédié (urbanistes-juristes).

La commune de Saint Bauzille de Montmel qui possède le Jugement du Tribunal Administratif ci-joint des SCI CONCORDE et AU SOMMET DES GRANDS PINS, en date du 9 Août 1988, connaît très bien l'adresse de la SCI AU SOMMET DES GRANDS PINS suite à l'expropriation et à sa tentative d'annulation de la vente aux enchères publique dudit terrain de la parcelle 258. Voici à titre d'exemple les photos constatées par huissier, sans compter les innombrables photos de Vététistes qui se croient réellement chez-eux et qu'il nous est impossible ni d'endiguer, ni de faire rebrousser chemin.

2017



lundi : de 8h à 10h et de 16h à 18h30
mardi : de 10h à 12h
mercredi : de 8h à 10h
jeudi : de 8h à 10h et de 14h à 16h
vendredi : de 8h à 10h

Tél : 04 67 86 93 21

Fax : 04 67 86 58 70

E-mail : mairie@saintbauzilledemontmel.fr

Renseignements édition 2017

Pour sa **3ème édition** de la rando VTT « La Saintbauzilloise » qui se déroulera le **dimanche 17 septembre 2017**, la mairie de Saint Bauzille de Montmel propose à tous les amateurs de VTT deux parcours en garrigue.

Les bénéfices de cette randonnée seront reversés à l'association « Rêves ».

INSCRIPTIONS :

LES INSCRIPTIONS DE LA RANDONNÉE SE FERONT SUR LA PLACE DE LA MAIRIE À PARTIR DE 7H45.

TARIF comprenant l'inscription au parcours et le ravitaillement :

- 5 euros/ personne pour le parcours familial (12km avec une variante de 14 km)
- 10 euros/ personne pour le parcours sportif (41km)

Vous pouvez télécharger ci-dessous, imprimer et remplir le bulletin d'inscription à remettre le jour du départ. Une pré-inscription est recommandée en envoyant un mail sur le site de la mairie (cliquez sur la rubrique CONTACT et écrivez votre mail), ou en téléphonant au [04 67 86 93 21](tel:0467869321).

Pour les mineurs, l'autorisation parentale (à télécharger ci-dessous) est obligatoire et ils doivent être accompagnés par un adulte. Vous trouverez également le règlement de la randonnée VTT téléchargeable ci-dessous.

Le certificat médical n'est pas obligatoire pour participer à cette randonnée.

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE : Le port du casque est obligatoire. Toute personne ne respectant pas cette obligation sera invitée à quitter le parcours par les organisateurs.

Il est interdit de publier les tracés GPS sur Internet, car les différents tracés empruntent par endroits des terrains privés.

RENSEIGNEMENTS : Mairie : [04 67 86 93 21](tel:0467869321) ou e-mail : mairie@saintbauzilledemontmel.fr

PARCOURS :

CIRCUIT FAMILLE (12 Km avec variante de 14Km)

Départs libres de 8h00 à 10h00 maxi. (Inscription de 8h00 à 10h00)

Ce parcours est fléché en jaune. Il s'adresse aux enfants (à partir de 10 ans) et adultes, avec le plaisir de rouler tranquille en famille.

Un ravitaillement est prévu.

CIRCUIT ADULTE (41 Km)

Départs libres de 8h00 à 10h00 maxi. (Inscription de 7h45 à 10h00)

Ce parcours est fléché en orange. Si vous roulez régulièrement, c'est la distance qui convient. Attention tout de même à quelques passages physiques, voire très physiques!

1 ravitaillement est prévu à mi-parcours .

Les deux parcours ont un tracé commun sur certaines zones, attention aux enfants !

Les partenaires :

Hérault Sport, ABprint, Le Petit Marché, Entreprise de terrassement Carvalho et Entreprise de terrassement Da Silva, France Bleu Hérault.

Documents en téléchargement



Bulletin d'inscription 2017.pdf
Document Adobe Acrobat [95.3 KB]

Télécharger



Autorisation parentale 2017.pdf
Document Adobe Acrobat [44.2 KB]

Télécharger



règlement 2017.pdf
Document Adobe Acrobat [73.4 KB]

Télécharger

Il est bien précisé sur la photo ci-dessus qu'il est interdit de publier les tracés GPS sur Internet, car les différents tracés empruntent par endroits des terrains privé (dont l'autorisation n'est pas demandée ou envoyée à une

mauvaise adresse comme la SCI CONCORDE au lieu de la SCI AU SOMMET DES GRANDS PINS.) Il faut remarquer que sans réponse d'une autorisation écrite, il prévaut l'autorisation morale, de l'association ci-dessous, organisme intégré à la Mairie de Saint Bauzille de Montmel.

Nous n'avons donné aucune autorisation pendant 12 ans, afin d'utiliser ce terrain privé à des fins commerciales endommageant fortement l'environnement archéologique, et les lieux qui avaient été restaurés, sont revenus dans l'état de ruine, nous n'en avons plus la jouissance, par enclavement forcé, par des poses de barrière dont nous n'avons pas la clé et dont il a été dit à la dernière réunion à la Mairie, que nous ne l'aurions pas.

Les panneaux de propriété privée ont été arrachés et/ou transpercés de balles de chasse, nous avons eu l'arrachement de notre portail et des piliers d'entrée, ainsi que des barrières et grillages de délimitation. Nous avons eu également des incendies du local d'outillage qui a été criblé de balles de chasse, et des incendies criminels tous les 10 ans sur la colline, reconnus par la DDSP de Montpellier, et des vols et dégradations volontaires de personnes qui viennent en moto et qui sont attirés par les chemins de randonnées et les incitation à venir découvrir ce qui se trouve sans qu'aucun contrôle ne soit organisé, et en retrouvant les Vététistes en permanence ainsi que du motocross, qui ont pris leurs habitudes avec les publicités émises par le journal du Grand Pic Saint Loup et les plaquettes que l'on peut se procurer sur Internet.

Dans notre courrier précédent nous indiquions une dépense de 35 000 euros HT, soit 42000 euros TTC pour remettre en état les dégradations provoquées par la mise sous séquestre de notre terrain par la Mairie et de nos droits à l'usage privatif d'en jouir et de l'embellir, ainsi que de la démolition volontaire d'une bâtisse historique répertoriée au cadastre, rénovée dans les années 1980-1990, puis dégradée au fil des années, comme le reconnaît madame la Maire de Saint-Bauzille, nous laissant avec la perte de nos investissements et la dégradation d'un bâtiment historique, que l'Ambassade Russe, veut inscrire à l'UNESCO, afin de sauver ce qu'il en reste. La DRAC fouille depuis les années 1930, et le Professeur Michel DUFEIL, archéologue, de l'Université Paul Valéry de Montpellier, m'a confié le résultat de ses recherches et la suite des fouilles à mener éventuellement, ainsi que la manière de restaurer suite à la campagne de fouilles des années 1970-1980, suite aux travaux de Renouvier, Beauquier et Fedière de 1928. Je vous informe également que je suis Président de l'Association Archéologia sur Montpellier depuis 1992.

Notre première préoccupation est de savoir si vous bénéficiez d'une assurance responsabilité pour ce type de préjudices, et si nous pouvons la mettre en œuvre avec notre propre assurance.

La seconde préoccupation est de savoir si vous pouvez fermer sur votre propriété et/ou en limite de la nôtre, par des moyens professionnels adaptés pour les lieux publics, à débattre, des barrières et des portiques, pour assurer la protection et le passage pour camions, sachant que les nôtres ont été détruits, et qu'à la dernière discussion avec la Mairie, un conseiller municipal, qui s'est exclamé « ne dite pas du mal des Chasseurs, quand je souhaitais à Madame Ludivine VAILLAT, bonne chance avec la pose de vos panneaux de propriété privée qui ont été également enlevés, acheté pour 5 euros par Mr ALLA, en plastique, les nôtres métalliques, ayant été criblés de balles, et ce même conseiller municipal s'est vanté de l'enlèvement de nos poteaux et de notre grille qui selon lui « n'étaient pas du meilleur goût », selon sa propre expression.

La troisième préoccupation, est la diligence et le planning pour arriver à mettre notre parcelle sous sécurité, compte tenu de [la venue possible et prévisible le 21 Juillet du Président Vladimir Poutine, qui tient à sa protection et à sa sauvegarde en nommant lui-même le second diplomate Russe de France Artem Studennikov avec sa femme \(Ministre Conseiller de l'Ambassade de la Fédération de Russie\)](#), de la bonne gestion des responsabilités.

Suivant les possibilités de chacun, nous espérons pouvoir trouver des solutions qui satisfassent toutes les parties, et que notre situation se normalise vis-à-vis de nos droits.

Très cordialement

Jean-Claude Louistisserand

Gérant de la SCI Au Sommet Des Grands Pins.